

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026	
Date d'affichage et de convocation 5 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 21	Etaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN, Estelle BOCKEL, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Flavien PARISI. Pouvoirs: Olivier BECRET à Nicole BERGERAT, Gilles MEKLER à Benoît FARRAN, Antoine CALDICOTE à Catherine GASTAN-KLUG Absents: Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER et Corinne GARREAU. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POULLIE

2026/007 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du projet New Deal et pour permettre une meilleure réception pour les habitants de Puiseux Village, la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES a sollicité la commune de Puiseux-En-France dans le but d'installer des infrastructures permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels, afin d'assurer une meilleure couverture du réseau.

Les infrastructures en question seront installées sur la parcelle cadastrée section AA N°123, « Le Village » 95380 PUISEUX-EN-FRANCE.

Les emplacements mis à disposition se composent d'une surface d'environ 20,50 m².

Cet accord sera concrétisé par une convention entre la commune de Puiseux-En-France et PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES, moyennant une redevance annuelle de 499 Euros, toutes charges éventuelles incluses.

Cette convention est conclue pour une durée de douze ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 votes contre : Albert BAFFI, Catherine GASTAN, Antoine CALDICOTE, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN, Olivier VELIN, Estelle BOCKEL, Benoît FARRAN et Gilles MEKLER, 3 abstentions : Kadidiatou DIEBKILE, Séjiane RENE, Flavien PARISI, 7 votes pour : Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Martine POULLIE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT et Georges BIRBA)

- **N'AUTORISE PAS** le Maire à signer la convention afin d'y installer, exploiter et maintenir une station radioélectrique composée d'Infrastructures et d'Equipements Techniques pour la fourniture des Services, ainsi que les pièces y afférentes

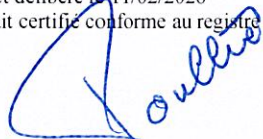
Le Secrétaire,

Martine POULLIE

Le Maire,
Yves MURRU



Fait et délibéré le 11/02/2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20260211-2026-007-DE
Date de télétransmission : 12/02/2026
Date de réception préfecture : 12/02/2026

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie
Le compte-rendu de la délibération ci-contre
Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en sous- préfecture de Sarcelles

